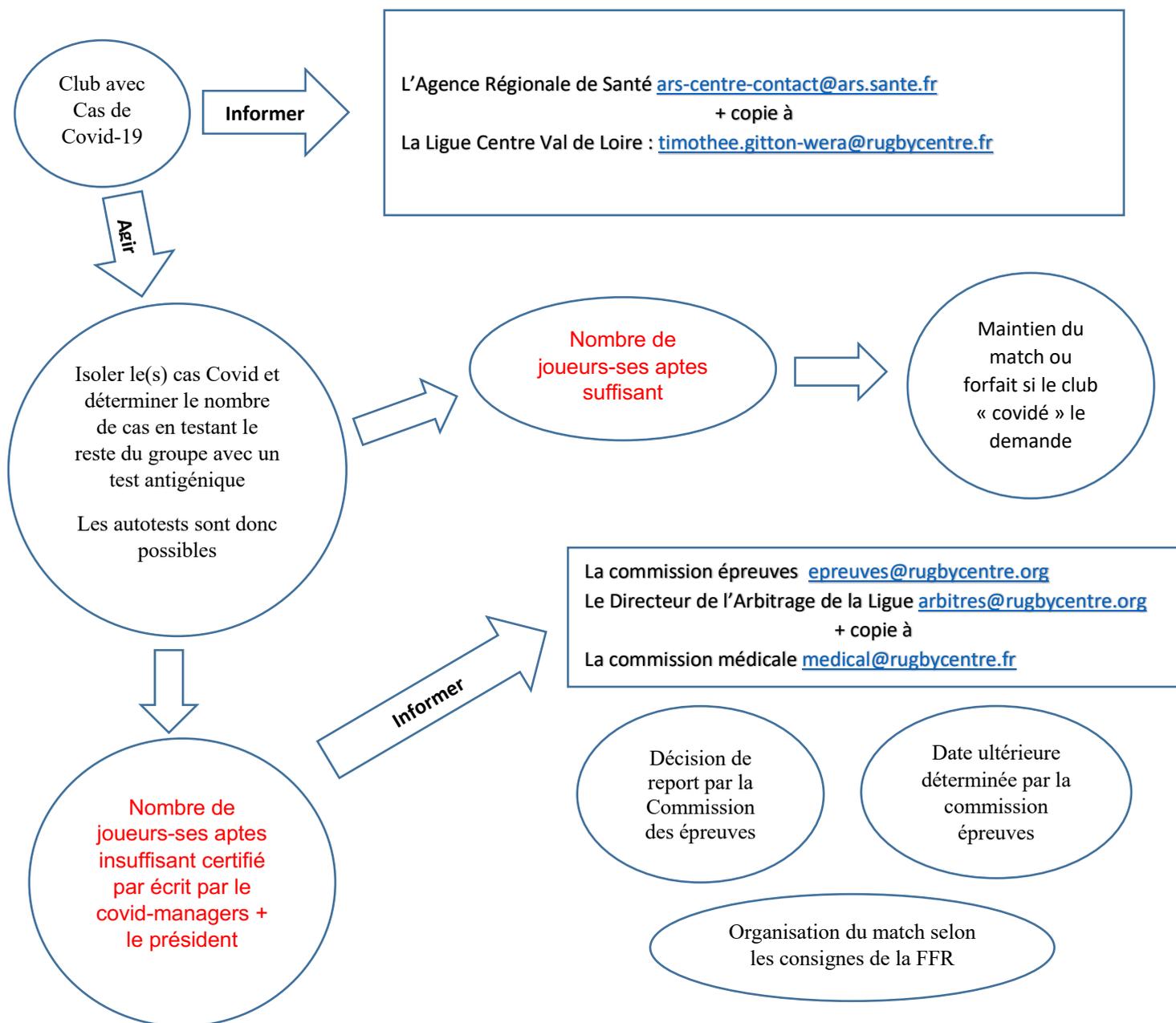


Procédure de gestion avant match 01-02-2022

Dès lors qu'un cas Covid-19 est décelé dans un collectif, la procédure ci-dessous est à mettre en œuvre. Le principe est de favoriser les déroulements des rencontres et des championnats, pour autant, la présente procédure ne se substitue pas aux décisions des organes gouvernementaux (ARS, ...).

La réalisation des auto-tests étant déterminante et devant être réalisée rapidement, nous engageons fortement les clubs à avoir un stock d'auto-tests ou un contact (professionnel de santé) pouvant fournir rapidement des auto-tests.



Procédure de gestion avant match 01-02-2022

Procédure en semaine (du Lundi au Vendredi 17h00)

Avant les tests, le club prévient l'ARS et la Ligue du centre (rectangle 1 de la procédure)

Après les tests, en cas d'effectif insuffisant du au covid, le club prévient les 3 mail-contacts de la ligue (rectangle 2 de la procédure).

La commission des épreuves de la Ligue statuera, contactera le club adverse et préviendra les arbitres.

Procédure de Week-end (Vendredi 17h00 au Lundi suivant)

Avant les tests, le club prévient par mail l'ARS et la Ligue du centre (rectangle 1 de la procédure)

Après les tests, en cas d'effectif insuffisant du au covid, le club prévient par mail les 3 contacts de la ligue (rectangle 2 de la procédure).

Le club prévient également par téléphone le club adverse et les arbitres comme habituellement pour tout autre motif ne permettant pas le match (coordonnées sur la feuille de match)

La commission des épreuves statuera le lundi suivant (Forfait / Report / Per-equation) au vue des renseignements fournis par le club.

Conformément à la procédure, **toute demande de report devra être accompagnée d'un certificat** signé du président et/ou du covid manager du club certifiant que l'effectif, en raison de nombreux cas covid positifs, était insuffisant pour jouer la rencontre.